FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE GRADE

1er, 2ème DAN/DANG Disciplines Associées

Départements : Ardenne et Marne

Inscription pour le grade de : 1er Dan ☐ 2ème Dan ☐ 3ème Dan ☐ 4ème Dan ☐

Date de l'examen : Lieu de l'examen :

Précisez votre discipline *:(karaté, karaté jutsu, a.m. vietnamiens, krav maga, yoseikan Budo, wushu, karaté contact et karaté full contact)* :

Discipline : Style :

Voie Traditionnelle ☐ Voie compétition ☐ Technique ☐ combat ☐

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL : TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE N°DE LICENCE :

NOM DU CLUB N° D'AFFILIATION CLUB :

Points de bonification des stages fédéraux (Article 402 – règlement CSDGE) 1 point ☐ 2 points ☐ 3 points ☐	Date d'obtention du : 1er DAN/DANG : Date d'obtention du : 2ème DAN/DANG :
Bonification en temps de pratique (Article 209 – règlement CSDGE) A ☐ B ☐ C ☐	Date d'obtention du : 3ème DAN/DANG :

Unités de valeur déjà obtenues et date d'obtention dans le grade présenté			
UV 1 ☐	*Date :*	*UV 4* ☐	*Date :*
UV 2 ☐	*Date :*	*UV 5* ☐	*Date :*
UV 3 ☐	*Date :*	*UV 6* ☐	*Date :*

☐ *J'accepte de recevoir des informations par mail et/ou par sms.*

Signature du candidat :

Pièces à joindre :

☐ Attestation historique des licences, authentification des grades et Dans (validés par la CSDGE de la FFK)
☐ Pour les mineurs, une autorisation parentale (obligatoire).
☐ S'acquitter des frais d'inscription d'un montant de **50 €** (Le chèque devra être envoyé par courrier et être libellé à la ZID Champagne-Ardenne de Karaté et D.A)
Tous les dossiers d'inscriptions du 1er au 4ème dan sont à retourner à : ZIDCA Brigitte RANCHER, soit :
☐ Par voie postale. Adresse : 20 Place Jean de Mauroy 10000 TROYES téléphone : 09 64 49 63 75
dans ce cas, joindre une enveloppe affranchie au tarif lettre, à l'adresse du candidat.
☐ Ou par e-mail, Le dossier complet (numérisé) en pièce jointe, à : ligueca.tresorier10000@gmail.com Seuls les dossiers complets seront enregistrés - Aucune inscription ne sera prise sur place. Attention la limite de dépôt de candidature est fixée à 30 jours francs avant l'examen (cachet de la poste faisant foi.)